

**TRAITE DE FUSION SIMPLIFIEE ENTRE SOCIETE MERE ET FILLE**

**Société OkiVét  
(Absorbante)**

**Société SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET  
(Absorbée)**

**En date du** 24/1/2025

**Entre les soussignées**

**SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET**, société d'exercice libéral par actions simplifiée de vétérinaires au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé au 2bis, rue des Voirons, 74100 Ville-la-Grand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 812 795 961,

dûment représentée par son Président, le Docteur Fabrice Crépin ;

*Ci-après également désignée par les termes « Société Absorbée »  
d'une part,*

**et**

**OkiVét**, société par actions simplifiée au capital de 21.217,68 euros, dont le siège social est situé au 1, route du Pérollier, 69570 Dardilly, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 884 559 568,

dûment représentée par son Président, le Docteur Fabrice Crépin ;

*Ci-après également désignée par les termes « Société Absorbante »  
de deuxième part,*

***La Société Absorbée et la Société Absorbante étant ci-après collectivement désignés « les Parties ».***

**Préalablement au projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, il a été exposé ce qui suit :**

#### **A. Objet**

L'opération prévue dans le présent traité de fusion emporte absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante dans les conditions prévues par les articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce régissant les fusions en droit français et notamment l'article L. 236-11 relatif au régime simplifié (l'« **Opération** »).

La Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine sous les conditions décrites aux présentes.

Si la fusion est réalisée :

- elle entraînera, à compter de la Date de Réalisation définie infra, la transmission universelle du patrimoine au profit de la Société Absorbante, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée ;
- le patrimoine de la Société Absorbée sera ainsi dévolu à la Société Absorbante dans l'état ou il se trouvera à la Date d'Effet comptable et fiscal définie infra. Il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la Société Absorbée à cette époque, sans exception ni réserve ;
- à compter de la Date de Réalisation, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

#### **B. Présentation du Groupe et du Projet**

La société OkiVét fait partie intégrante du réseau Medivet, leader des soins vétérinaires en Europe et au Royaume-Uni, et qui offre une proposition unique aux patients et aux chirurgiens vétérinaires, en mettant l'accent sur l'excellence clinique. Cette proposition est mise en œuvre grâce à leur modèle « par grappes » soigneusement conçu et à leur logiciel vétérinaire sur mesure « VetUp », qui facilite la collaboration et la continuité des soins à travers un réseau de plus de 30 sites en France, plus de 30 hôpitaux ouverts 24 heures sur 24, et 500 sites au Royaume-Uni et en Europe (le « **Projet** »).

La société OkiVét, dirigée par le docteur Fabrice Crépin, a pour objectif de fédérer des cliniques établies sur l'ensemble du territoire français exerçant l'activité de vétérinaire, et notamment celles spécialisées dans le soin des chiens, des chats ainsi que des nouveaux animaux de compagnie (« NAC », par exemple lapins, souris, furet, cochons d'inde...).

Le Projet a également pour vocation (i) d'assister les cliniques intégrées dans le développement de leur savoir-faire médical et (ii) de leur apporter les méthodes de gestion les plus efficaces (ressources humaines, comptabilité...) et l'ensemble des éléments marketing indispensables au développement de soins de qualité et à une relation client de proximité.

#### **C. Présentation des Sociétés**

**1. SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET** est une Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée de Vétérinaires qui a pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut, en outre, accomplir toutes opérations civiles, mobilières, financières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus, ou en faciliter l'accomplissement.

Dans les rapports entre les associés et dans ses rapports avec les tiers, la société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect du principe d'indépendance et au respect du secret professionnel.

Elle a été immatriculée le 31 juillet 2015 pour une durée de 99 ans.

Elle clôture son exercice social le 31 mai de chaque année.

Son capital est de 2.000 euros, divisé en 20 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La Société Absorbante détient 100 % du capital de la Société Absorbée et continuera à en détenir 100 % jusqu'à la Date de Réalisation.

La Société Absorbée n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées et n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge.

La Société Absorbée effectue son activité sur un seul site, celui de son siège social à VILLE-LA-GRAND (Haute-Savoie).

Elle est dirigée par son Président, le Docteur Fabrice Crépin.

L'effectif de la Société Absorbée est de 2 salariés à la Date de Réalisation.

**2. OkiVét** est une société par actions simplifiée qui a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- l'exercice de la profession de vétérinaire et généralement toutes activités présentant un caractère susceptible d'être rattaché à ladite profession, sous quelque forme que ce soit, dont des activités de recherche ;
- la création, le développement, la vente, la fourniture, sous toutes leurs formes, sur tous supports ou vecteurs de diffusion, de représentation ou d'apprentissage, de toutes prestations de service de formation ou contribuant à la formation dans le domaine vétérinaire ;
- la prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toutes sociétés (quelle que soit sa forme) ayant pour objet principal l'exercice de la profession de vétérinaire, et la cession desdites participations ;
- la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice vétérinaire ;
- la gestion et l'administration desdites participations ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social par la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation et par tous autres moyens et sous toutes formes utilisées en France et à l'étranger.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire de l'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer.

La Société peut en outre accomplir toutes les opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dans les rapports entre les Associés et dans ses rapports avec les Tiers, la Société sera expressément tenue au respect des règles déontologiques propres à la profession de vétérinaire, et notamment au respect du principe d'indépendance et au respect du secret professionnel.

Elle a été immatriculée le 25 juin 2020 pour une durée de 99 ans.

Elle clôture son exercice social le 30 avril de chaque année.

Son capital est de 21.217,68 euros, divisé en :

- 533.702 actions ordinaires d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité (les « **Actions Ordinaires** ») ;
- 440.000 actions de préférence de catégorie T d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité (les « **Actions T** ») ;
- 11.366 actions de préférence de catégorie P1 d'un centime d'euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité (les « **Actions P1** ») ;
- 11.366 actions de préférence de catégorie P1' d'un euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité (les « **Actions P1'** ») ;
- une (1) action de préférence de catégorie P2 d'un euro de valeur nominale, entièrement souscrite et libérée en totalité (l'« **Action P2** »).

Le capital de la Société Absorbée est détenu à 100 % par la Société Absorbante et continuera de l'être jusqu'à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante ne fait pas appel public à l'épargne et n'a pas d'emprunt obligataire à sa charge. Elle n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des titres représentatifs de son capital social.

Son siège social, qui est le lieu de son activité principale, est situé au 1, route du Pérolier, 69570 Dardilly.

Elle est dirigée par son Président, le Docteur Fabrice Crépin.

Il est précisé que la Société Absorbante a d'ores et déjà procédé la fusion absorption des sociétés suivantes :

- VETERINAIRES DU SEQUOIA, société d'exercice libéral par actions simplifiée, ayant son siège social situé au 64, avenue Claude Peroche, 60180 Nogent-sur-Oise et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 326 752 706 R.C.S COMPIEGNE, avec date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- SELAS VETERINAIRES BLUM-DE-GRAER, société d'exercice libéral par actions simplifiée, ayant son siège social situé au Centre Commercial le Moulin, 13109 Simiane-Collongue et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 442 007 035 R.C.S AIX-EN-PROVENCE, avec date d'effet au 15 juillet 2022 (effet rétroactif fiscal et comptable au 10 janvier 2022) ;

### **3. Liens entre les sociétés :**

La Société Absorbante détient 100 % du capital de la Société Absorbée. À cet égard, les parties s'engagent à maintenir cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de l'Opération.

***Puis il a été convenu et arrêté ce qui suit :***

#### **Article 1 - APPORT-FUSION**

En vue de la fusion des sociétés SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET et OkiVét, par absorption de la première par la seconde, dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de Commerce, la Société Absorbée apporte à la Société Absorbante, sous réserve de la réalisation définitive de la fusion, l'universalité de son patrimoine.

La Société Absorbante s'engageant à détenir la totalité des titres de la Société Absorbée jusqu'à la réalisation de la fusion, les dispositions de l'article L.236-11 du Code de commerce sont spécialement applicables à la présente fusion, sous réserve du respect de cet engagement.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir un rapport d'échange entre les actions de la Société Absorbante et les actions de la Société Absorbée et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la Société Absorbante.

Au plan comptable, l'Opération est soumise au VII du recueil des normes comptables françaises intégrant le règlement n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement n°2019-06 du 8 novembre 2019 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.

Au plan fiscal, l'Opération est placée sous le régime défini à l'article 10.

Ainsi, si la fusion est réalisée,

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date d'Effet comptable et fiscal définie infra ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la Société Absorbée à cette époque, sans exception ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée aux lieux et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

## **Article 2 - MOTIF ET BUT DE LA FUSION**

L'Opération résulte d'une volonté de simplification, de rationalisation de l'organigramme du Groupe Okivét et de réalisation d'économies de structure (facilités de gestion).

## **Article 3 - ARRETE DES COMPTES**

La Société Absorbée a clôturé son dernier exercice social à la date du 31 mai 2024 pour un exercice fiscal ouvert le 1<sup>er</sup> juin 2023. Ces comptes ont été régulièrement approuvés.

La Société Absorbante a clôturé son dernier exercice social à la date du 30 avril 2024 pour un exercice fiscal ouvert le 1<sup>er</sup> mai 2023. Ces comptes ont été régulièrement approuvés.

Les derniers comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée étant clos depuis plus de six mois, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi chacune, conformément aux dispositions de l'article R. 236-4 4° du Code de commerce, un état comptable intermédiaire arrêté au 31 octobre 2024, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle des présentes, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Ces états comptables intermédiaires figurent ci-après en Annexes 1 et 2.

La référence aux comptes sociaux clos au 31 mai 2024 et 30 avril 2024 (et le cas échéant aux situations comptables arrêtées au 31 octobre 2024) de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, en vue de l'établissement des conditions de l'Opération, restera cependant sans incidence sur la consistance effective du patrimoine de la Société Absorbée apporté à la Société Absorbante qui se trouvera dévolu dans l'état où il se trouvera à la Date d'Effet comptable et fiscal définie infra, soit le 31 octobre 2024 à 0h.

## **Article 4 - VALORISATION DES APPORTS**

S'agissant d'une opération impliquant une société mère et sa fille, pour la détermination de la valeur du patrimoine transmis par la Société Absorbée aux fins de sa comptabilisation dans les livres de la Société Absorbante, les éléments transmis sont évalués, conformément aux articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général, sur la base de leur valeur nette comptable, telle qu'elle ressort du Bilan de Référence (ci-après défini).

Conformément à l'Article 744-2 du Plan Comptable Général, lorsque les apports sont évalués à la valeur comptable, les valeurs comptables individuelles des actifs et passifs apportés correspondent aux valeurs de chaque actif et passif figurant dans les comptes de l'entité absorbée ou apporteuse à la date d'effet de l'opération. En conséquence, la Date d'Effet étant fixée au 31 octobre 2024 à 0h, la valeur qui sera retenue par

les Parties pour la comptabilisation dans les comptes de la Société Absorbante des éléments d'actif et passif transférés est la valeur nette comptable de ces éléments, telle qu'elle figurera dans les comptes de la Société Absorbée en date du 31 octobre 2024 (le « **Bilan de Référence** »).

Il est d'ores et déjà précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.236-3, II, 1° du Code de commerce, il ne sera pas procédé à un échange de titres ni à la détermination d'une parité d'échange, la Société Absorbante étant titulaire de 100 % des titres composant le capital social de la Société Absorbée à la date de signature des présentes et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation.

## Article 5 - DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

### 1 – La société SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET

L'apport-fusion porte sur la totalité de l'actif de la Société Absorbée tel qu'il figure dans le Bilan de Référence, sans que la désignation qui en est faite ci-dessous puisse être considérée comme limitative.

#### A) Éléments d'actif apportés (en €)

Rubriques	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net au 31/10/2024
<b><u>Immobilisations incorporelles :</u></b>			
- Concessions, brevets et droits similaires	2 090	2 090	
- Fonds commercial	135 000		135 000
<b><u>Immobilisations corporelles :</u></b>			
- Installations techniques, matériel et outillage	30 626	27 864	2 762
- Autres immobilisations corporelles	7 088	2 259	4 829
<b><u>Immobilisations financières :</u></b>			
- Autres participations	305		305
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>175 109</b>	<b>32 213</b>	<b>142 896</b>
<b><u>Stocks et en-cours :</u></b>			
- Matières premières, approvisionnements	2 815		2 815
- Marchandises	19 944		19 944
<b><u>Créances :</u></b>			
- Clients et comptes rattachés	9 873		9 873
- Autres créances	2 230		2 230
<b><u>Disponibilités :</u></b>	59 276		59 276
<b><u>Charges constatées d'avance :</u></b>	663		663
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>94 801</b>		<b>94 801</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>269 910</b>	<b>32 213</b>	<b>237 697</b>

#### TOTAL ACTIF APPORTE :

Deux cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros

(237 697) euros

L'actif transmis comportera non seulement les biens et droits énoncés ci-dessus, mais aussi tous ceux que la Société Absorbée possédera à la Date de Réalisation.

**B) Éléments de Passif pris en charge (en €)**

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera aux lieux et place de la Société Absorbée les dettes de cette dernière telles qu'elles sont exposées ci-après.

Il est toutefois indiqué, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit des prétendus créanciers, lesquels sont tenus d'établir leurs droits et de justifier de leur titre. En conséquence, conformément aux dispositions des articles L. 236-14 et L. 236-15 du Code de Commerce, les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion pourront faire opposition dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent projet de fusion dans les conditions prévues à l'article R.236-2 du Code de commerce.

<b>Rubriques</b>	<b>Net au 31/10/2024</b>
<b><u>Dettes financières :</u></b>	
- Emprunts et dettes financières diverses	31 450
<b><u>Dettes d'exploitation :</u></b>	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 110
- Dettes fiscales et sociales	30 168
<b><u>Autres dettes :</u></b>	0
<b><u>Produits constatés d'avance :</u></b>	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>67 728</b>

**TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE :****Soixante-sept mille sept cent vingt-huit euros****(67 728) euros**

Outre les sommes correspondantes aux frais et charges qui incomberont à la Société Absorbée du fait de sa dissolution, et notamment les charges fiscales.

En outre, le cas échéant, il est indiqué qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris « hors bilan » en annexe des comptes de la Société Absorbée, sous les rubriques « avals, caution, garantie, donnés par l'entreprise » et « autres engagements donnés par l'entreprise ».

**Article 6. – ACTIF NET APORTE – ABSENCE DE REMUNERATION DE LA TRANSMISSION****1 – La société SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET****A) Actif net apporté**

Le total de l'actif net apporté s'élève provisoirement à la somme de :

- actif apporté **Deux cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept euros (237 697 €).**
- passif pris en charge **Soixante-sept mille sept cent vingt-huit euros (67 728 €).**
- actif net apporté **Cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-neuf euros (169 969 €).**

**B) Absence de rémunération de l'apport fusion**

Conformément aux dispositions des articles L. 236-3, II, 3° et R. 236-1 du Code de commerce, et dès lors que la totalité des actions de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, qui s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante.



L'apport-fusion objet du présent traité de fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'a pas été procédé à la désignation de commissaires à la fusion ou d'un expert indépendant.

### **C) Comptabilisation de l'Opération**

- Au niveau de la Société Absorbante :

L'écart entre le prix des titres et l'actif net apporté sera constaté en mali ou boni de fusion.

## **Article 7 - DATE DE REALISATION - DATE D'EFFET - CONDITIONS DE LA FUSION**

### **A) Date de Réalisation - Date d'Effet - Jouissance**

La Société Absorbée et la Société Absorbante conviennent que l'Opération objet des présentes sera effective et deviendra définitive au 1<sup>er</sup> mars 2025 à 0h (la « **Date de Réalisation** »), date à laquelle la Société Absorbante sera juridiquement propriétaire de l'universalité du patrimoine de la Société Absorbée, sous réserve que le dépôt au greffe prévu à l'article L.236-6 du Code de commerce et la publicité prévue à l'article R.236-2 du Code de commerce aient pu avoir lieu trente (30) jours au moins avant le 1<sup>er</sup> mars 2025 à 0h. L'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que l'Opération aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 31 octobre 2024 à 0h (la « **Date d'Effet** »), date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la Société Absorbée. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les Parties.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, toutes les opérations actives et passives réalisées par la Société Absorbée à compter de la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

### **B) Conditions**

1. La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée.
2. Elle sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée, aux lieux et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.
3. Elle prendra les biens dans la consistance et l'état dans lesquels ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée à quelque titre que ce soit.
4. Elle bénéficiera de toutes subventions, primes, aides etc... qui ont pu ou pourraient être allouées à la Société Absorbée et dont l'octroi ne serait pas remis en cause du fait de l'Opération.
5. En tant que de besoin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs ayant une cause antérieure au 1<sup>er</sup> mars 2025, mais qui ne se révéleraient qu'après la Date de Réalisation. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par les créanciers n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération de fusion.
6. Elle fera son affaire personnelle des oppositions qui pourraient être pratiquées par tous créanciers à la suite de la publicité du présent projet, qui sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur ; elle fera également son affaire personnelle des garanties qui pourraient être à constituer pour la levée des oppositions qui seraient formulées.

**7.** Au cas où des créanciers ou des bailleurs de locaux formeraient opposition à la fusion projetée, dans les conditions légales et réglementaires, la Société Absorbante ferait son affaire, avec l'assistance de la Société Absorbée, pour en obtenir mainlevée.

**8.** La Société Absorbante fera effectuer, à ses frais, l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toute nature qui lui seront apportées. De même, la Société Absorbante notifiera à ses frais à toutes personnes morales ou entités concernées sa qualité de titulaire des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toute nature compris dans la présente fusion.

**9.** Elle aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieux et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toute somme due en suite des sentences ou transactions.

**10.** Elle supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, tous impôts, contributions et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens apportés, et celles qui sont ou seront inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation ; elle reprendra notamment, le cas échéant, les engagements souscrits par la Société Absorbée vis-à-vis de l'Administration en matière de taxes, d'impôts directs, de droits d'enregistrement et de taxes sur le chiffre d'affaires.

**11.** La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

**12.** Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

**13.** La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leurs activités.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour leur part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

**14.** Elle accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens apportés.

**15.** La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous privilèges et actions résolutoires pouvant lui profiter sur les biens apportés en garantie des charges et conditions imposées à la Société Absorbante. En conséquence, la Société Absorbée renonce expressément à ce que toutes inscriptions soient prises à son profit, de ce chef, et donne, à qui il appartient, pleine et entière décharge à ce titre.

**16.** La Société Absorbante sera, conformément à l'article L 145-16 al. 2 du Code de commerce, et nonobstant toutes stipulations contraires, substituée à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations découlant des baux commerciaux qui ont été consentis à cette dernière.

**17.** L'intégralité des contrats de travail en cours au jour de la réalisation de la fusion sera reprise de plein droit par la Société Absorbante conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 et suivants du code du travail.

La Société Absorbante sera substituée à la Société Absorbée vis-à-vis des salariés transférés, en ce qui concerne toutes retraites comme tous compléments de retraite susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

**18.** La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre l'exploitation de ses activités, en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner leur dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter la valeur conventionnelle de l'apport sur le fondement de laquelle ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

**19.** La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs du présent apport et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

**20.** La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

**21.** La Société Absorbée s'engage expressément à effectuer, s'il y a lieu et en temps utile, toutes notifications et toutes démarches auprès de toutes administrations, nécessitées par le transfert des biens lui appartenant à la Société Absorbante.

Le cas échéant et avec la collaboration de la Société Absorbée, la Société Absorbante fera son affaire personnelle, en lieu et place de la Société Absorbée, sans recours contre cette dernière, de l'inexactitude ou de l'omission de la désignation d'un ou de plusieurs biens appartenant à la Société Absorbée et qui n'aurai(en)t pu être transféré(s) dans le cadre de l'Opération.

#### **ARTICLE 8. - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante, la Société Absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la Date de Réalisation, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> mars 2025 à 0h.

Monsieur Fabrice CREPIN, Président de la Société Absorbée, est chargé pour le compte de celle-ci de :

- remettre à la Société Absorbante les biens inclus dans l'apport-fusion, signer à cet effet tous actes et pièces utiles, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir tous actes et formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine, tant actif que passif, de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- retirer de toutes administrations, établissements et banques ou y déposer tous titres, valeurs, cautionnements et sommes appartenant à la Société Absorbée, en donner quittance et décharge,
- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations notamment auprès des administrations des finances, ainsi que toutes significations et notifications, à quiconque et, en particulier, requérir la radiation de la Société Absorbée au registre du commerce et des sociétés,
- en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances au nom et pour le compte de la Société Absorbée.

La Société Absorbante remplira, le cas échéant, toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des différents éléments d'actifs apportés ; la Société Absorbée lui apportera à cet égard son concours si cela s'avérait être nécessaire.

## **ARTICLE 9. - DECLARATIONS GENERALES**

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle est régulièrement propriétaire des éléments d'actif et de passif qu'elle entend transmettre par l'effet des présentes ;
- Qu'elle entend transmettre à la Société Absorbante l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ;
- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens,
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité,
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune confiscation ou d'autre mesure d'expropriation,
- Qu'elle est à jour, relativement aux éléments apportés, du paiement de ses impôts et cotisations sociales ou parafiscales, ainsi que de toutes autres obligations à l'égard de l'administration fiscale et des divers organismes de sécurité sociale,
- Que l'apport ne comprendra aucun immeuble,
- Que les éléments apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, privilège, saisie ou droit quelconque qui soit de nature à en restreindre la jouissance, le transfert ou l'exercice du droit de propriété, qui n'aurait été levé à la Date de Réalisation,
- Que les apports ne comprennent aucun engagement hors bilan donné,
- Qu'en dehors de ce qui précède, elle n'a pas à obtenir d'autorisations contractuelles, administratives ou autres pour assurer valablement la transmission des biens apportés,
- Que les créances et valeurs mobilières apportées le cas échéant, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la Société Absorbante ont été régulièrement entreprises,
- Que tous les livres de comptabilité ont fait l'objet d'un inventaire par les Parties qui les ont visés,
- Qu'elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante, après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

## **ARTICLE 10. - DECLARATIONS FISCALES**

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

### ***A) Impôts sur les sociétés***

Les sociétés OkiVét et SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET étant soumises à l'impôt sur les sociétés au titre du régime réel normal, Monsieur Fabrice CREPIN, ès qualités au nom de chacune des sociétés qu'il représente, déclare placer la présente fusion sous le régime de faveur prévu à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la société OkiVét, Société Absorbante, s'engage à respecter les prescriptions légales et notamment à :

- calculer les plus-values réalisées ultérieurement, à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée à la Date d'Effet conformément aux dispositions de l'article 210 A 3c du Code général des impôts,
- reprendre à son passif, le cas échéant, d'une part, les provisions de la Société Absorbée dont l'imposition aurait été différée et qui ne deviendront pas sans objet du fait de la fusion stipulée aux présentes, notamment la provision pour amortissements dérogatoires, et d'autre part, en tant que de besoin, la réserve spéciale où la Société Absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement à l'impôt sur les sociétés aux taux réduits de 10 %, 15 %, 18 %, 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où sont portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du code général des impôts,
- réintégrer dans les bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixés par l'article 3 d de l'article 210-A du code général des impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportés, sans omettre de rattacher aux résultats de l'exercice même de cession la fraction non encore taxée des plus-values afférentes à ceux de ces biens qui auront été cédés avant l'expiration de la période de réintégration,
- se substituer éventuellement à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aura été différée chez cette dernière,
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée, à défaut, la Société Absorbante devra comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

Conformément (i) aux dispositions du Plan Comptable Général correspondant à l'ancien règlement n°2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées en particulier ses articles 213-2 et 744-2 et (ii) la documentation administrative référencée BOI-IS-FUS-30-20-20181003 prise pour l'application de l'article 210 A du Code général des impôts, afin que les mêmes valeurs soient admises du point de vue fiscal, la Société Absorbante s'engage à :

- reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée (valeur d'origine, amortissements, dépréciations),
- continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée,
- réintégrer le cas échéant, la provision pour amortissements dérogatoires dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société Absorbée.

Les Parties rappellent, en tant que de besoin, que la présente fusion aura un effet rétroactif sur les plans fiscal et comptable, soit le 31 octobre 2024 à 0h. En conséquence, les résultats de la Société Absorbée jusqu'à la Date de Réalisation seront pris en compte dans le résultat de la Société Absorbante.

La Société Absorbante s'engage, conformément aux dispositions de l'article 54 septies I du Code Général des Impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts, à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'élément compris dans l'apport-fusion de la Société Absorbée, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés.

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à se conformer aux formalités prévues par l'article 54 septies II du Code général des impôts en portant le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans l'apport-fusion et dont l'imposition a été reportée, sur le registre prévu à cet effet.

La Société Absorbante s'engage à reprendre tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à

l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à l'Opération notamment celles soumises au régime prévu aux articles 210-0-A et suivants du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre de l'Opération.

La Société Absorbante s'engage également :

- d'une part à déposer au centre des impôts, dans le délai de soixante (60) jours suivant la première publication de la réalisation définitive de la fusion dans un journal d'annonces légales, une déclaration de résultat de la Société Absorbée au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion en vertu de l'article 201-3 du Code général des impôts ainsi qu'un état de suivi des plus-values en sursis d'imposition prévu à l'article 54 septies I du Code général des impôts,

- d'autre part, à déposer dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant la première publication de la réalisation définitive de la fusion dans un journal d'annonces légales, la déclaration relative à la cessation d'entreprise de la Société Absorbée au centre des formalités des entreprises de la société en application de l'article 201 1. du Code général des impôts,

- et enfin à réintégrer dans ses bénéfices imposables la fraction non encore imposée des subventions d'investissements perçues par la Société Absorbée au titre d'immobilisations amortissables et non amortissables selon les modalités prévues par l'article 42 septies du Code général des impôts.

### ***B) Taxe sur la Valeur Ajoutée***

Monsieur Fabrice CREPIN, ès qualités au nom de chacune des sociétés qu'il représente constate que la fusion emporte apport en société de deux universalités de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts.

Par conséquent, le cas échéant, les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions de l'article 257 bis précité, la société OkiVét continuera la personne de la société SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET, notamment, à raison des régularisations de taxes déduites par celle-ci.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

### ***C) Autres taxes***

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

### ***D) Opérations antérieures***

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal de toute nature, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, et notamment en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

### ***E) Participation des employeurs à l'effort de construction***

En application des articles L. 313-1, R. 313-2 et R. 313-6 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 87 du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation de l'employeur à l'effort de construction et incombant à la Société Absorbée à raison des rémunérations versées par cette dernière.

Elle s'engage en outre, en tant que de besoin, à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la Société Absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant éventuellement incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La Société Absorbante demandera, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté du report des excédents éventuels de dépenses qui auraient pu être réalisées par la Société Absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

***F) Paiement de la taxe d'apprentissage – Participation des employeurs à la formation professionnelle continue – Contribution sociale de solidarité des sociétés***

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, à la date d'effet de la fusion en ce qui concerne :

- la taxe d'apprentissage ;
- la participation au financement de la formation professionnelle continue ;
- la contribution sociale de solidarité des entreprises (CSS, art. D. 651-2 à D. 651-20).

***G) Participation des salariés aux résultats de l'entreprise - Intéressement***

La Société Absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

À cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation relative aux salariés transférés figurant dans les écritures de la Société Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

La Société Absorbante reprendra également s'il y a lieu la provision pour intéressement figurant dans les comptes de la Société Absorbée.

***H) Contribution économique territoriale***

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) déterminée à partir de la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

- CFE

L'année de la fusion, la CFE relative aux établissements apportés par la Société Absorbée reste due pour l'année entière par cette dernière. La Société Absorbante supportera la CFE sur ces établissements à compter de l'année suivant la réalisation de la fusion.

- CVAE

La Société Absorbée reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle a produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation de la fusion jusqu'à cette date. Le taux de la CVAE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires qu'elle a réalisé au cours de la période considérée, ajusté pour correspondre à une année pleine. (CGI, art. 1586 quinquies, II).

La Société Absorbante doit pour sa part calculer sa valeur ajoutée donnant prise à la CVAE au titre de l'année de la fusion en incorporant celle produite par les établissements transférés depuis la Date de Réalisation de la fusion.

***I) Subrogation générale***

D'une façon générale, la Société Absorbante s'oblige à se subroger purement et simplement dans l'ensemble

des droits et obligations de la Société Absorbée, pour assurer le paiement de toutes cotisations, taxes ou impôts restant éventuellement dus par cette dernière au jour de leur dissolution, que ce soit en matière d'impôts directs, indirects ou d'enregistrement.

#### **ARTICLE 11. - REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITION SUSPENSIVE**

La réalisation définitive de la fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- détention en permanence par la Société Absorbante de la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, et ce depuis la date du Traité de fusion et jusqu'à la Date de Réalisation ; les actions de la Société Absorbée devront être libres de tout nantissement ;

- écoulement d'une période minimum de trente (30) jours à compter de la parution du présent projet de fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-6 alinéa 2 et R.236-2 du Code de commerce,

En cas de réalisation des conditions suspensives précitées, la fusion ne sera définitivement réalisée et la Société Absorbée ne se trouvera dissoute de plein droit qu'au jour de la constatation par le Président de la Société Absorbante de la réalisation des conditions suspensives précitées, à la Date de Réalisation.

Si cette constatation n'est pas réalisée à la Date de Réalisation au plus tard, le présent projet de fusion serait considéré de plein droit, sauf accord contraire des sociétés OkiVét et SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS FRADIN ET DE MONTAZET, comme caduc, sans qu'il y ait lieu à indemnités de part ni d'autre.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis à vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des décisions du Président de la société OkiVét constatant cette réalisation.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

#### **ARTICLE 12. – DISPOSITIONS DIVERSES**

##### ***A) Formalités***

La société OkiVét remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

La société OkiVét fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

La société OkiVét remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

##### ***B) Remise de titres***

Il sera remis à la société OkiVét lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les registres, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société Absorbée.

##### ***C) Frais***

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la



suite et la conséquence, seront supportés par la société OkiVét, ainsi que son représentant l'y oblige.

***D) Élection de domicile***

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile en leurs sièges respectifs indiqués en tête des présentes.

***E) Pouvoirs***

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- au soussigné, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Le 24/1/2025

**Par DocuSign**

\*\*\*\* *Signatures en page suivante* \*\*\*\*

DocuSigned by:  
 Fabrice CREPIN  
3E103A7B5F9B467...

---

**OkiVét**

Rep. par Monsieur Fabrice CREPIN

DocuSigned by:  
 Fabrice CREPIN  
3E103A7B5F9B467...

---

**SELAS DE VETERINAIRES DOCTEURS  
FRADIN ET DE MONTAZET**

Rep. par Monsieur Fabrice CREPIN

*Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du Code civil, le présent document est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties, directement par « DocuSign », qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du Code civil et par le décret d'application n° 2017-1416 du 28 septembre 2017.*

**ANNEXE 1**

***Etat Comptable Intermédiaire de la Société Absorbée***

implid

# DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET (SELAS)

---

Vétérinaire  
2 B Rue des Voirons

74100 Ville- La-Grand  
**COMPTES ANNUELS** du 01/06/2024 au 31/10/2024  
N° SIRET : 81279596100018  
Code NAF : 7500Z

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET  
2 B Rue des Voirons  
74100 Ville- La-Grand

relatifs à l'exercice du 01/06/2024 au 31/10/2024.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	237 697 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	216 097 Euros
- Résultat net comptable,	6 141 Euros

Fait à GAILLARD  
Le 16/01/2025

Jean-Loup ROGE  
Président Directeur Général



# COMPTES ANNUELS

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/10/2024 5			Exercice N-1 31/05/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	2 090	2 090		
	Fonds commercial (1)	135 000		135 000	135 000
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>Immobilisations corporelles</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	30 626	27 864	2 762	3 399
	Autres immobilisations corporelles	7 088	2 259	4 829	408
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	305		305	305	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	<b>Total II</b>	175 109	32 213	142 896	139 111
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>				
	Matières premières, approvisionnements	2 815		2 815	12 108
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	19 944		19 944	15 945
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 810
	<b>Créances (3)</b>				
	Clients et comptes rattachés	9 873		9 873	3 130
	Autres créances	2 230		2 230	2 339
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	59 276		59 276	51 271	
Charges constatées d'avance (3)	663		663	1 643	
	<b>Total III</b>	94 801		94 801	89 246
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	269 910	32 213	237 697	228 358

(1) Dont droit au bail  
 (2) Dont à moins d'un an  
 (3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/10/2024 5	Exercice N-1 31/05/2024 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	161 627	161 627
	Report à nouveau		
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	6 141	32 014
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	169 969	195 841
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>		
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	31 450	412
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 110	14 227	
Dettes fiscales et sociales	30 168	17 877	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total IV</b>	67 728	32 517
	Ecart de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	237 697	228 358

(1) Dont à moins d'un an

67 728

32 517



## DETAIL BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N 31/10/2024 5</b>	<b>Exercice N-1 31/05/2024 12</b>
<b>CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES</b>		
20500000 Logiciel	2 090.00	2 090.00
28050000 Amort.logiciel	2 090.00	2 090.00
<b>FONDS COMMERCIAL</b>	135 000.00	135 000.00
20700000 Patientèle	135 000.00	135 000.00
<b>INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS</b>	2 761.81	3 398.81
21500000 Matériel	1 099.15	1 099.15
21540000 Matériel médical	29 526.36	29 526.36
28150000 Amort.matériel	1 099.15	1 099.15
28154000 Amort.mat.médical	26 764.55	26 127.55
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	4 828.91	407.60
21810000 Aai divers	6 150.91	1 467.60
21830000 Matériel bureau et info.	937.34	937.34
28181000 Amort.aai divers	1 322.00	1 060.00
28183000 Amort.mat.bureau et info.	937.34	937.34
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>	305.00	305.00
26100000 Titres de participation	305.00	305.00
<b>Total II</b>	142 895.72	139 111.41
<b>MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS</b>	2 815.32	12 107.62
32200000 Stock consommables médicaux	2 815.32	12 107.62
<b>MARCHANDISES</b>	19 943.58	15 944.96
37000000 Stock de produits	19 943.58	15 944.96
<b>AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES</b>		2 810.00
40910000 Acomptes versés		2 810.00
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	9 873.38	3 130.00
41100000 Clients	1 119.65	3 130.00
41810000 Factures à établir	8 753.73	
<b>AUTRES CREANCES</b>	2 230.05	2 339.22
40100000 Fournisseurs	696.74	677.29
43740000 Sodexo	217.49	555.94
44400000 Etat impot société	328.00	
44566000 Tva déductible	987.82	515.00
44580000 Tva à régulariser		590.99
<b>DISPONIBILITES</b>	59 275.84	51 271.20
51200000 Banque société générale		628.23
51210000 Banque cads	55 516.58	46 001.92
53000000 Caisse	2 959.26	4 641.05
58000000 Mouvement de fonds	800.00	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	663.00	1 643.49
48600000 Charges constatées avance	663.00	1 643.49

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/10/2024 5	Exercice N-1 31/05/2024 12
<b>Total III</b>	94 801.17	89 246.49
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	237 696.89	228 357.90

## DETAIL BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N 31/10/2024 5</b>	<b>Exercice N-1 31/05/2024 12</b>
<b>CAPITAL</b>	2 000.00	2 000.00
10130000 Capital social	2 000.00	2 000.00
<b>RESERVE LEGALE</b>	200.00	200.00
10610000 Réserve légale	200.00	200.00
<b>AUTRES RESERVES</b>	161 627.38	161 627.38
10680000 Autres réserves	161 627.38	161 627.38
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	6 141.33	32 013.68
<b>Total I</b>	169 968.71	195 841.06
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>	31 449.74	412.06
45510000 C/c dr de montazet patrick	15 581.08	72.24
45520000 C/c dr fradin eve	15 868.66	339.82
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	6 110.28	14 227.30
40100000 Fournisseurs	6 110.28	14 227.30
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	30 168.16	17 877.48
42100000 Rémunérations dues	10 749.94	3 495.16
42820000 Dettes prov.congés payés	2 489.41	3 941.91
43100000 Urssaf	5 423.74	2 969.14
43720000 Malakoff médéric	886.21	353.32
43730000 Ag2r prévoyance	1 261.85	342.60
43800000 Taxe app à payer	46.20	68.57
43820000 Chges sociales s/congés payés	623.60	937.17
44210000 Prélèvement à la source	62.71	30.69
44400000 Etat impot société		672.00
44551000 Tva à décaisser	5 946.00	4 496.00
44580000 Tva à régulariser	29.00	
44587000 tva s/ fact a etabli	1 458.96	
44730000 Formation continue	251.54	100.92
44860000 Charges fiscales à payer	939.00	470.00
<b>Total IV</b>	67 728.18	32 516.84
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	237 696.89	228 357.90

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/10/2024 5			Exercice N-1 31/05/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises	92 995		92 995	205 373		112 378	54.72
Production vendue de biens							
Production vendue de services	123 103		123 103	282 290		159 187	56.39
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	216 097		216 097	487 663		271 566	55.69
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2	22		21	91.66
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			216 099	487 685		271 586	55.69
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises			51 256	131 134		79 878	60.91
Variation de stock (marchandises)			3 999	1 987		2 011	101.21
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 811	21 367		12 556	58.76
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			9 292	1 946		7 347	377.61
Autres achats et charges externes *			35 005	69 326		34 321	49.51
Impôts, taxes et versements assimilés			1 296	2 342		1 046	44.67
Salaires et traitements			94 324	209 897		115 573	55.06
Charges sociales			11 983	14 189		2 206	15.55
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			899	1 628		729	44.78
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			6	11		4	42.72
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			208 874	449 852		240 978	53.57
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			7 225	37 833		30 608	80.90
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

197

367

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/10/2024	5	31/05/2024	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>						
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		7 225		37 833	30 608	80.90
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				197	197	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>				197	197	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				367	367	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>				367	367	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				171	171	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		1 084		5 649	4 565	80.81
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		216 099		487 882	271 783	55.71
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		209 958		455 868	245 911	53.94
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		6 141		32 014	25 872	80.82

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
 : Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

FIDEXOR

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/10/2024	5	31/05/2024	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	92 994.75		205 373.08		112 378.33	54.72
70740000 Vente de produits tva 20	92 994.75		205 373.08		112 378.33	54.72
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	123 102.52		282 289.96		159 187.44	56.39
70600000 Honoraires	123 102.52		281 833.89		158 731.37	56.32
70800000 Produit de services			456.07		456.07	100.00
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	216 097.27		487 663.04		271 565.77	55.69
AUTRES PRODUITS	1.87		22.42		20.55	91.66
75800000 Prod.div.gestion courante	1.87		22.42		20.55	91.66
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	216 099.14		487 685.46		271 586.32	55.69
ACHATS DE MARCHANDISES	51 256.02		131 134.05		79 878.03	60.91
60700000 Achats de produits	61 701.96		159 222.64		97 520.68	61.25
60790000 Rrr/achats de produits	10 445.94		28 088.59		17 642.65	62.81
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3 998.62		1 987.24		2 011.38	101.21
60370000 Variation stock de produits	3 998.62		1 987.24		2 011.38	101.21
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	8 811.16		21 366.73		12 555.57	58.76
60222000 Consommables divers	21.00		21.67		0.67	3.09
60223000 Consommables médicaux	8 790.16		21 345.06		12 554.90	58.82
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	9 292.30		1 945.59		7 346.71	377.61
60322000 Variation stock consommables médicaux	9 292.30		1 945.59		7 346.71	377.61
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	35 005.15		69 326.21		34 321.06	49.51
60610000 Electricité	1 069.24		2 672.76		1 603.52	59.99
60610500 Gaz	272.03		1 307.89		1 035.86	79.20
60630000 Petit matériel	1 325.84		1 231.06		94.78	7.70
60640000 Fournitures de bureau	59.21		714.29		655.08	91.71
60641000 Cartes de tatouage	601.00		1 387.50		786.50	56.68
61100000 Services extérieurs	3 411.15		7 070.45		3 659.30	51.75
61320000 Loyers	7 324.10		16 830.70		9 506.60	56.48
61350000 Location matériels divers	88.45		428.83		340.38	79.37
61400000 Charges locatives	500.00		1 200.00		700.00	58.33
61500000 Entretien et reparations	1 888.22				1 888.22	
61530000 Maintenance informatique	859.33		2 084.62		1 225.29	58.78
61610000 Assurance multi+rc	1 913.37		4 585.53		2 672.16	58.27
61830000 Documentation technique	199.07		261.52		62.45	23.88
62200000 Commissions	503.64		1 208.65		705.01	58.33
62210000 Honoraires divers	3 519.43		11 269.74		7 750.31	68.77
62220000 Honoraires comptables	2 448.32		4 939.00		2 490.68	50.43
62230000 Honoraires juridique	4 559.07		706.00		3 853.07	545.76
62380000 Dons			20.00		20.00	100.00
62510000 Voyages et déplacements	1 228.97		2 841.46		1 612.49	56.75
62570000 Réceptions	239.38		166.23		73.15	44.01
62600000 Affranchissements	480.59		1 451.05		970.46	66.88
62610000 Télécommunications	842.24		2 205.46		1 363.22	61.81
62700000 Frais bancaires divers	446.10		1 085.66		639.56	58.91
62720000 Commissions cb	783.90		1 719.08		935.18	54.40
62812000 Cotisations diverses			909.84		909.84	100.00
62820000 Télésurveillance	442.50		1 028.89		586.39	56.99

## DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/10/2024	5	31/05/2024	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	1 295.96	2 342.26	1 046.30	44.67
63120000 Taxe d'apprentissage	196.53	317.91	121.38	38.18
63330000 Formation continue	309.61	538.86	229.25	42.54
63350000 Versements liberatoires ouvran		48.49	48.49	100.00
63511000 C.e.t	469.00	1 134.00	665.00	58.64
63512000 Taxe adspl	10.82		10.82	
63513000 Taxe ordures ménagères	310.00	303.00	7.00	2.31
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	94 323.91	209 896.61	115 572.70	55.06
64110000 Salaires, appointements	28 904.88	53 884.92	24 980.04	46.36
64120000 Congés payés	1 452.50	30.72	1 483.22	NS
64130000 Primes except.exo.		3 408.78	3 408.78	100.00
64142000 Ind. rupture conventionnelle	4 861.70		4 861.70	
64410000 Rémun.dr de montazet	20 000.00	48 500.00	28 500.00	58.76
64411000 An ch.soc.dr de montazet	8 270.39	15 953.30	7 682.91	48.16
64411100 Csg déductible dr de montazet	1 167.00	7 131.00	5 964.00	83.63
64411300 An madelin dr de montazet	2 172.55	6 602.20	4 429.65	67.09
64420000 Rémun.dr fradin	20 000.00	48 500.00	28 500.00	58.76
64421000 An ch.soc.dr fradin	8 120.69	16 331.77	8 211.08	50.28
64421100 Csg déductible dr fradin	1 120.00	6 855.00	5 735.00	83.66
64421300 An madelin dr fradin	1 159.20	2 698.92	1 539.72	57.05
<b>CHARGES SOCIALES</b>	11 982.91	14 189.29	2 206.38	15.55
64500000 Charges sociales/congés payés	313.57	75.62	237.95	314.67
64510000 Urssaf	9 201.24	9 100.74	100.50	1.10
64520000 Malokoff médéric	1 677.58	1 894.06	216.48	11.43
64550000 Cotisations mut.et prév.	677.98	1 101.26	423.28	38.44
64570000 Médecine du travail		236.20	236.20	100.00
64760000 Tickets restaurant	739.68	1 932.65	1 192.97	61.73
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	899.00	1 627.97	728.97	44.78
68112000 Dot.amort.immo.corp.	899.00	1 627.97	728.97	44.78
<b>AUTRES CHARGES</b>	6.02	10.51	4.49	42.72
65800000 Charges div.gest.courante	6.02	10.51	4.49	42.72
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	208 873.81	449 851.98	240 978.17	53.57
<b>Résultat d'exploitation</b>	7 225.33	37 833.48	30 608.15	80.90
<b>Résultat courant avant impôts</b>	7 225.33	37 833.48	30 608.15	80.90
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		196.56	196.56	100.00
77200000 Prodt.s/exercice antérieur		196.56	196.56	100.00
<b>Total des Produits exceptionnels</b>		196.56	196.56	100.00
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>		367.36	367.36	100.00
67200000 Chges exp/ex.antérieurs		367.36	367.36	100.00
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>		367.36	367.36	100.00
<b>Résultat exceptionnel</b>		170.80	170.80	100.00





## **ANNEXE**

Exercice du 01/06/2024 au 31/10/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 237 696.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 216 097.27 Euros et dégagant un bénéfice de 6 141.33 Euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, couvrant la période du 01/06/2024 au 31/10/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce ainsi que du règlement ANC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/06/2024 au 31/10/2024

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	137 090		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	30 626		
Installations générales agencements aménagements divers	1 468		4 683
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	937		
<b>TOTAL</b>	<b>33 030</b>		<b>4 683</b>
Autres participations	305		
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>170 425</b>		<b>4 683</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			137 090	137 090
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			30 626	30 626
Installations générales agencements aménagements divers			6 151	6 151
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			937	937
<b>TOTAL</b>			<b>37 714</b>	<b>37 714</b>
Autres participations			305	305
<b>TOTAL</b>			<b>305</b>	<b>305</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>175 109</b>	<b>175 109</b>

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 090			2 090
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		27 227	637		27 864
Installations générales agencements aménagements divers		1 060	262		1 322
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		937			937
<b>TOTAL</b>		<b>29 224</b>	<b>899</b>		<b>30 123</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>31 314</b>	<b>899</b>		<b>32 213</b>
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	637				
Instal.générales agenc.aménag.divers	262				
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>899</b>				

## ANNEXE

Exercice du 01/06/2024 au 31/10/2024

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	9 873	9 873	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	217	217	
Impôts sur les bénéficiaires	328	328	
Taxe sur la valeur ajoutée	988	988	
Débiteurs divers	697	697	
Charges constatées d'avance	663	663	
<b>TOTAL</b>	<b>12 766</b>	<b>12 766</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 110	6 110		
Personnel et comptes rattachés	13 239	13 239		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 242	8 242		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 434	7 434		
Autres impôts taxes et assimilés	1 253	1 253		
Groupe et associés	31 450	31 450		
<b>TOTAL</b>	<b>67 728</b>	<b>67 728</b>		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	31 450			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	20			20

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Patientèle	135 000			135 000	
Total	135 000			135 000	

Conformément à l'article 214-15 du règlement ANC 2015-06, un test de dépréciation a été effectué à la clôture de l'exercice. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à sa valeur nette comptable, aucune dépréciation n'a été constatée.

La durée d'utilisation du fonds commercial n'étant pas limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissements

## **ANNEXE**

Exercice du 01/06/2024 au 31/10/2024

### **Evaluation des amortissements**

La société bénéficie de la dérogation pour les PME et retient la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement de ses immobilisations non décomposables.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire, à savoir :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	3 ans
Logiciel	Linéaire	3 ans
Matériel	Linéaire	5 ans
Matériel médical	Linéaire	2 ans à 5 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 ans
Aai divers	Linéaire	10 ans

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	8 754
Total	8 754

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	4 098
Total	4 098

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	663
Total	663



**DOSSIER** **DE**  
**GESTION**

---

## SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/10/2024 5	CA	31/05/2024 12	CA	Euros	%
<b>Ventes marchandises + Production</b>	216 097	100.00	487 663	100.00	271 566	55.69
+ Ventes de marchandises	92 995	100.00	205 373	100.00	112 378	54.72
- Coût d'achat des marchandises vendues	47 257	50.82	129 147	62.88	81 889	63.41
<b>Marge commerciale</b>	45 737	49.18	76 226	37.12	30 489	40.00
+ Production vendue	123 103	100.00	282 290	100.00	159 187	56.39
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
<b>Production de l'exercice</b>	123 103	100.00	282 290	100.00	159 187	56.39
- Matières premières, approvisionnements consommés	18 103	14.71	23 312	8.26	5 209	22.34
- Sous traitance directe						
<b>Marge brute de production</b>	104 999	85.29	258 978	91.74	153 979	59.46
<b>Marge brute globale</b>	150 736	69.75	335 204	68.74	184 467	55.03
- Autres achats + charges externes	35 005	16.20	69 326	14.22	34 321	49.51
<b>Valeur ajoutée</b>	115 731	53.56	265 878	54.52	150 146	56.47
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 296	0.60	2 342	0.48	1 046	44.67
- Salaires du personnel	32 314	14.95	57 324	11.75	25 010	43.63
- Charges sociales du personnel	11 983	5.55	14 189	2.91	2 206	15.55
- Charges de l'exploitant	62 010	28.70	152 572	31.29	90 562	59.36
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	8 128	3.76	39 450	8.09	31 321	79.40
+ Autres produits de gestion courante	2		22		21	91.66
- Autres charges de gestion courante	6		11		4	42.72
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	899	0.42	1 628	0.33	729	44.78
- Dotations aux provisions						
<b>Résultat d'exploitation</b>	7 225	3.34	37 833	7.76	30 608	80.90
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
<b>Résultat courant</b>	7 225	3.34	37 833	7.76	30 608	80.90
+ Produits exceptionnels			197	0.04	197	100.00
- Charges exceptionnelles			367	0.08	367	100.00
<b>Résultat exceptionnel</b>			171	0.04	171	100.00
- Impôt sur les bénéfices	1 084	0.50	5 649	1.16	4 565	80.81
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	6 141	2.84	32 014	6.56	25 872	80.82

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/10/2024 5	CA	31/05/2024 12	CA	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	216 097.27	100.00	487 663.04	100.00	271 565.77	55.69
VENTES DE MARCHANDISES	92 994.75	100.00	205 373.08	100.00	112 378.33	54.72
70740000 Vente de produits tva 20	92 994.75	100.00	205 373.08	100.00	112 378.33	54.72
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	47 257.40	50.82	129 146.81	62.88	81 889.41	63.41
60370000 Variation stock de produits	3 998.62	4.30	1 987.24	0.97	2 011.38	101.21
60700000 Achats de produits	61 701.96	66.35	159 222.64	77.53	97 520.68	61.25
60790000 Rrr/achats de produits	10 445.94	11.23	28 088.59	13.68	17 642.65	62.81
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	45 737.35	49.18	76 226.27	37.12	30 488.92	40.00
PRODUCTION VENDUE	123 102.52	100.00	282 289.96	100.00	159 187.44	56.39
70600000 Honoraires	123 102.52	100.00	281 833.89	99.84	158 731.37	56.32
70800000 Produit de services			456.07	0.16	456.07	100.00
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	123 102.52	100.00	282 289.96	100.00	159 187.44	56.39
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMM	18 103.46	14.71	23 312.32	8.26	5 208.86	22.34
60222000 Consommables divers	21.00	0.02	21.67	0.01	0.67	3.09
60223000 Consommables médicaux	8 790.16	7.14	21 345.06	7.56	12 554.90	58.82
60322000 Variation stock consommables médicaux	9 292.30	7.55	1 945.59	0.69	7 346.71	377.61
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	104 999.06	85.29	258 977.64	91.74	153 978.58	59.46
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	150 736.41	69.75	335 203.91	68.74	184 467.50	55.03
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	35 005.15	16.20	69 326.21	14.22	34 321.06	49.51
60610000 Electricité	1 069.24	0.49	2 672.76	0.55	1 603.52	59.99
60610500 Gaz	272.03	0.13	1 307.89	0.27	1 035.86	79.20
60630000 Petit matériel	1 325.84	0.61	1 231.06	0.25	94.78	7.70
60640000 Fournitures de bureau	59.21	0.03	714.29	0.15	655.08	91.71
60641000 Cartes de tatouage	601.00	0.28	1 387.50	0.28	786.50	56.68
61100000 Services extérieurs	3 411.15	1.58	7 070.45	1.45	3 659.30	51.75
61320000 Loyers	7 324.10	3.39	16 830.70	3.45	9 506.60	56.48
61350000 Location matériels divers	88.45	0.04	428.83	0.09	340.38	79.37
61400000 Charges locatives	500.00	0.23	1 200.00	0.25	700.00	58.33
61500000 Entretien et reparations	1 888.22	0.87			1 888.22	
61530000 Maintenance informatique	859.33	0.40	2 084.62	0.43	1 225.29	58.78
61610000 Assurance multi+rc	1 913.37	0.89	4 585.53	0.94	2 672.16	58.27
61830000 Documentation technique	199.07	0.09	261.52	0.05	62.45	23.88
62200000 Commissions	503.64	0.23	1 208.65	0.25	705.01	58.33
62210000 Honoraires divers	3 519.43	1.63	11 269.74	2.31	7 750.31	68.77
62220000 Honoraires comptables	2 448.32	1.13	4 939.00	1.01	2 490.68	50.43
62230000 Honoraires juridique	4 559.07	2.11	706.00	0.14	3 853.07	545.76
62380000 Dons			20.00	0.00	20.00	100.00
62510000 Voyages et déplacements	1 228.97	0.57	2 841.46	0.58	1 612.49	56.75
62570000 Réceptions	239.38	0.11	166.23	0.03	73.15	44.01
62600000 Affranchissements	480.59	0.22	1 451.05	0.30	970.46	66.88
62610000 Télécommunications	842.24	0.39	2 205.46	0.45	1 363.22	61.81
62700000 Frais bancaires divers	446.10	0.21	1 085.66	0.22	639.56	58.91
62720000 Commissions cb	783.90	0.36	1 719.08	0.35	935.18	54.40
62812000 Cotisations diverses			909.84	0.19	909.84	100.00
62820000 Télésurveillance	442.50	0.20	1 028.89	0.21	586.39	56.99

## DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/10/2024 5	CA	31/05/2024 12	CA	Euros	%
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	115 731.26	53.56	265 877.70	54.52	150 146.44	56.47
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	1 295.96	0.60	2 342.26	0.48	1 046.30	44.67
63120000 Taxe d'apprentissage	196.53	0.09	317.91	0.07	121.38	38.18
63330000 Formation continue	309.61	0.14	538.86	0.11	229.25	42.54
63350000 Versements libérateurs ouvran			48.49	0.01	48.49	100.00
63511000 C.e.t	469.00	0.22	1 134.00	0.23	665.00	58.64
63512000 Taxe adspl	10.82	0.01			10.82	
63513000 Taxe ordures ménagères	310.00	0.14	303.00	0.06	7.00	2.31
<b>SALAIRES DU PERSONNEL</b>	32 314.08	14.95	57 324.42	11.75	25 010.34	43.63
64110000 Salaires, appointements	28 904.88	13.38	53 884.92	11.05	24 980.04	46.36
64120000 Congés payés	1 452.50	0.67	30.72	0.01	1 483.22	NS
64130000 Primes except.exo.			3 408.78	0.70	3 408.78	100.00
64142000 Ind. rupture conventionnelle	4 861.70	2.25			4 861.70	
<b>CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL</b>	11 982.91	5.55	14 189.29	2.91	2 206.38	15.55
64500000 Charges sociales/congés payés	313.57	0.15	75.62	0.02	237.95	314.67
64510000 Urssaf	9 201.24	4.26	9 100.74	1.87	100.50	1.10
64520000 Malokoff médéric	1 677.58	0.78	1 894.06	0.39	216.48	11.43
64550000 Cotisations mut.et prév.	677.98	0.31	1 101.26	0.23	423.28	38.44
64570000 Médecine du travail			236.20	0.05	236.20	100.00
64760000 Tickets restaurant	739.68	0.34	1 932.65	0.40	1 192.97	61.73
<b>CHARGES DE L'EXPLOITANT</b>	62 009.83	28.70	152 572.19	31.29	90 562.36	59.36
64410000 Rémun.dr de montazet	20 000.00	9.26	48 500.00	9.95	28 500.00	58.76
64411000 An ch.soc.dr de montazet	8 270.39	3.83	15 953.30	3.27	7 682.91	48.16
64411100 Csg déductible dr de montazet	1 167.00	0.54	7 131.00	1.46	5 964.00	83.63
64411300 An madelin dr de montazet	2 172.55	1.01	6 602.20	1.35	4 429.65	67.09
64420000 Rémun.dr fradin	20 000.00	9.26	48 500.00	9.95	28 500.00	58.76
64421000 An ch.soc.dr fradin	8 120.69	3.76	16 331.77	3.35	8 211.08	50.28
64421100 Csg déductible dr fradin	1 120.00	0.52	6 855.00	1.41	5 735.00	83.66
64421300 An madelin dr fradin	1 159.20	0.54	2 698.92	0.55	1 539.72	57.05
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	8 128.48	3.76	39 449.54	8.09	31 321.06	79.40
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	1.87		22.42		20.55	91.66
75800000 Prod.div.gestion courante	1.87	0.00	22.42	0.00	20.55	91.66
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	6.02		10.51		4.49	42.72
65800000 Charges div.gest.courante	6.02	0.00	10.51	0.00	4.49	42.72
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	899.00	0.42	1 627.97	0.33	728.97	44.78
68112000 Dot.amort.immo.corp.	899.00	0.42	1 627.97	0.33	728.97	44.78
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	7 225.33	3.34	37 833.48	7.76	30 608.15	80.90
<b>RESULTAT COURANT</b>	7 225.33	3.34	37 833.48	7.76	30 608.15	80.90
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			196.56	0.04	196.56	100.00
77200000 Prodt.s/exercice antérieur			196.56	0.04	196.56	100.00







# DOSSIER FISCAL



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01062024	et clos le	31102024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET	2 B Rue des Voirons
SIRET 8 1 2 7 9 5 9 6 1 0 0 0 1 8	74100 Ville- La-Grand
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	Vétérinaire
Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	

<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal 0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	7 225	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="text"/>	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
FIDEXOR 37 RUE RENE CASSIN PAE LA CHATELAINE 74240 GAILLARD Tél: 04 50 39 97 00		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 16/01/2025	Lieu: VILLE LA GRAND
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature Mr de montazet	
<b>Examen de conformité fiscale (ECF)</b>			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	32 014	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e						
	f						
	g						
	h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i	32 014					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j						
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)						32 014

J								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants  1			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les 6		
					Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8			
MME FRADIN EVE associée directrice 376 ROUTE D			10	2024	30 400						
74930 PERS JUSSY											
M DE MONIAZET PATRICK associé président 11 ROU			10	2024	31 610						
74420 HABERE POCHE											

K		DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À				0 %	15 %	19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							

M		CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 5  
 Adresse de l'entreprise 2 B Rue des Voirons 74100 Ville- La-Grand Durée de l'exercice précédent\* 1 2

Numéro SIRET\* 8 1 2 7 9 5 9 6 1 0 0 0 1 8 Néant  \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 1 1 0 2 0 2 4		3 1 0 5 2 0 2 4	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 090	AG	2 090		
	Fonds commercial (1)	AH	135 000	AI		135 000	135 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	30 626	AS	27 864	2 762	3 399
	Autres immobilisations corporelles	AT	7 088	AU	2 259	4 829	408
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	305	CV		305	305
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	175 109	BK	32 213	142 896	139 111	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	2 815	BM		2 815	12 108
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	19 944	BU		19 944	15 945
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			2 810
STOCKS *	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	9 873	BY		9 873	3 130
	Autres créances (3)	BZ	2 230	CA		2 230	2 339
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
CREANCES	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	59 276	CG		59 276	51 271
DIVERS	Charges constatées d'avance (3)*	CH	663	CI		663	1 643
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	94 801	CK		94 801	89 246
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	269 910	1A	32 213	237 697	228 358	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatria

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....2...0.0.0.....)	DA	2 000		2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200		200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	161 627		161 627
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	6 141		32 014
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	169 969		195 841
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	31 450		412
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 110		14 227
	Dettes fiscales et sociales	DY	30 168		17 877
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB				
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	67 728		32 517
	Ecarts de conversion passif * <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	237 697		228 358
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	67 728		32 517	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	92 995	FB		FC	92 995	205 373	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	123 103	FH		FI	123 103	282 290
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	216 097	FK		FL	216 097	487 663	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	22	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	216 099	487 685
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	51 256	131 134	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(3 999)	(1 987)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	8 811	21 367	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	9 292	1 946	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	35 005	69 326	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 296	2 342	
	Salaires et traitements*					FY	94 324	209 897	
	Charges sociales (10)					FZ	11 983	14 189	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS		GA	899	1 628
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	6	11
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	208 874	449 852	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	7 225	37 833	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	7 225	37 833	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quantin

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	197	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	197	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	367	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	367	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(171)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 084 5 649	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	216 099 487 882	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	209 958 455 868	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	6 141 32 014	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	197
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	367	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		
	obligatoires	A9		
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
	dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatria



Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET Néant  \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
					1		2		3
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	137 090	KE		KF
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	30 626	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	1 468	KW		KX
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	937	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	33 030	LO		LP	4 683
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T
Autres participations			8U	305	8V		8W		
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV		
TOTAL IV			LQ	305	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	170 425	OH		OJ	4 683	

CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
					par virement de poste à poste		3		4	
					1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		C0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	137 090	IX	137 090
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	30 626	ML	30 626
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers		IU	MM		MN	6 151	MO	6 151
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS		MT	937	MU	937
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB	
Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	NG		NH	37 714	NI	37 714	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	O0		M7		O0W	
	Autres participations			I0	O1		OY	305	O2	305
	Autres titres immobilisés			I1	2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E		2F		2G	
	TOTAL IV			I3	NJ		NK	305	2H	305
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	O1K		O1L	175 109	O1M	175 109	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 090	PF		PG		PH	2 090
<b>TOTAL I</b>		RK	2 090	RM		RN		RO	2 090
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 227	QA	637	QB		QC	27 864
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	1 060	QE	262	QF		QG	1 322
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	937	QM		QN		QO	937
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	<b>TOTAL II</b>	QU	29 224	QV	899	QW		QX	30 123
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		QN	31 314	QP	899	QQ		QR	32 213

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>	NY			<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadrin

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET Néant  \*

**EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT**

<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Créances rattachées à des participations	<b>UL</b>		<b>UM</b>		<b>UN</b>					
	Prêts (1) (2)	<b>UP</b>		<b>UR</b>		<b>US</b>					
	Autres immobilisations financières	<b>UT</b>		<b>UV</b>		<b>UW</b>					
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux	<b>VA</b>									
	Autres créances clients	<b>UX</b>	9 873		9 873						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ( antérieurement constituée * <b>UO</b> )	<b>ZI</b>									
	Personnel et comptes rattachés	<b>UY</b>									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	<b>UZ</b>	217		217						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	<b>VM</b>	328		328					
		Taxe sur la valeur ajoutée	<b>VB</b>	988		988					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	<b>VN</b>								
		Divers	<b>VP</b>								
	Groupe et associés (2)	<b>VC</b>									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	<b>VR</b>	697		697						
	Charges constatées d'avance	<b>VS</b>	663		663						
	<b>TOTAUX</b>		<b>VT</b>	12 766	<b>VU</b>	12 766	<b>VV</b>				
<b>RENVOS</b>	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	<b>VD</b>									
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	<b>VE</b>									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	<b>VF</b>									
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		<b>7Y</b>									
Autres emprunts obligataires (1)		<b>7Z</b>									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	<b>VG</b>									
	à plus de 1 an à l'origine	<b>VH</b>									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		<b>8A</b>									
Fournisseurs et comptes rattachés		<b>8B</b>	6 110		6 110						
Personnel et comptes rattachés		<b>8C</b>	13 239		13 239						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		<b>8D</b>	8 242		8 242						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	<b>8E</b>									
	Taxe sur la valeur ajoutée	<b>VW</b>	7 434		7 434						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	<b>VX</b>									
	Autres impôts, taxes et assimilés	<b>VQ</b>	1 253		1 253						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		<b>8J</b>									
Groupe et associés (2)		<b>VI</b>	31 450		31 450						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		<b>8K</b>									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		<b>ZZ</b>									
Produits constatés d'avance		<b>8L</b>									
<b>TOTAUX</b>		<b>VY</b>	67 728	<b>VZ</b>	67 728						
<b>RENVOS</b>	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	<b>VJ</b>		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	<b>VL</b>	31 450					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	<b>VK</b>		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :			
				3	1	1	0
				2	0	2	4
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	6 141		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	1 084		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				WR	7 225		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *				WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)			WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)			WH		
		- imposées aux taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY			
	Majoration d'amortissement *			XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (art.44 terdecies)	PA
	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	PB	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	7 225		
		déficit (II moins I)		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	7 225		
				XO			

Désignation de l'entreprise : <u>DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(0)	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 113	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
<b>Charges à payer</b>			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
<b>à reporter au tableau 2058-A :</b>	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	<b>ZB</b>						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	32 014		Dividendes		<b>ZE</b>	32 014					
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions	<b>ZF</b>							
					Report à nouveau	<b>ZG</b>	(0)						
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	32 014			<b>TOTAL II</b>		32 014					
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)													
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		<b>J7</b>				<b>YQ</b>						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						<b>YR</b>						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						<b>YS</b>						
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance						<b>YT</b>	3 411		7 070			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		<b>J8</b>				<b>XQ</b>	7 913		18 460			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						<b>YU</b>						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						<b>SS</b>	5 063		1 915			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						<b>YV</b>	5 968		16 209			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		<b>ES</b>				<b>ST</b>	12 651		25 673			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						<b>ZJ</b>	35 005		69 326			
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						<b>YW</b>	469		1 134			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<b>ZS</b>				<b>9Z</b>	827		1 208			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						<b>YX</b>	1 296		2 342			
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						<b>YY</b>	41 761		97 532			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						<b>YZ</b>	17 894		42 104			
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*						<b>OB</b>	53 750					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						<b>OS</b>						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						<b>ZK</b>		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *		<b>XP</b>					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b> 0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		<b>RG</b>										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		<b>RH</b>											
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		<b>JA</b>					Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>	
								Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>	
	Groupe : résultat d'ensemble.		<b>JD</b>					Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>	
								Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		<b>JH</b>					N° SIRET de la société mère du groupe		<b>JJ</b>			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)

(A)

(B)  
(ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT





Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET		Néant <input type="checkbox"/>				
Exercice ouvert le : 01/06/2024		et clos le : 31/10/2024				
Durée en nombre de mois		5				
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>						
Effectif moyen du personnel * :		YP	2			
dont apprentis		YF				
dont handicapés		YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL				
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>						
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	216 097			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT				
<b>TOTAL 1</b>		OX	216 097			
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE				
Subventions d'exploitation reçues		OF				
Variation positive des stocks		OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT				
<b>TOTAL 2</b>		OM	2			
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>						
Achats		ON	63 395			
Variation négative des stocks		OQ	5 294			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	24 265			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY				
<b>TOTAL 3</b>		OJ	92 959			
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>						
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG	123 140		
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	123 140			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>						
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE</b>						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	518 633	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX				
Période de référence		GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024	
Date de cessation		HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 0 2 0 2 4

N° SIRET

8 1 2 7 9 5 9 6 1 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

DE VET. DRS FRADIN ET DE MONTAZET

ADRESSE (voie)

2 B Rue des Voirons

CODE POSTAL

74100

VILLE

Ville- La-Grand

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

20

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

MME

Nom de famille

FRADIN

Prénom(s)

EVE

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

10

Naissance :

Date

310381

N° Département

78

Commune

ST CYR L ECOLE

Pays

FR

Adresse :

N°

376

Voie

ROUTE DE NAVILLY

Code postal

74930

Commune

PERS JUSSY

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom de famille

DE MONTAZET

Prénom(s)

PATRICK

Nom d'usage

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

10

Naissance :

Date

260468

N° Département

69

Commune

LYON

Pays

FR

Adresse :

N°

11

Voie

ROUTE DE FROID LIEU

Code postal

74420

Commune

HABERE POCHE

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**ANNEXE 2**

***Etat Comptable Intermédiaire de la Société Absorbante***

**OKIVET SAS**

Situation Intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024

**OKIVET SAS**

**Situation intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024**

**OKIVET SAS**

Situation Intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024

**BILAN ACTIF**

Désignation de l'entreprise :		OKIVET		Durée ex. N : 0	
Adresse :		1, route du Perollier 69570 DARDILLY		Durée ex. N-1 :	
N° SIRET	884 559 568 00081	Code APE :	75.00Z	Période précédente close le :	
BILAN ACTIF		Période close le :	31/10/24	31/12/23	
		Brut		Net	Net
Capital souscrit, non appelé (0)		0		0	0
a c t i v i t é s f i x e s	Frais d'établissement	856 754	588 824	267 930	353 605
	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
	Concessions, brevets et droits similaires	75 817	75 817	0	0
	Fonds commercial	11 979 961	1 054 522	10 925 439	10 344 012
	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
	Av. et acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	0
	Terrains	0	0	0	0
	Constructions	122 791	22 972	99 819	103 586
	Instal.techn., mat.et outillage industriels	1 524 274	726 580	797 694	728 410
	Autres immobilisations corporelles	756 132	457 713	298 419	289 668
	Immobilisations en cours	0	0	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
	Participations mises en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
s e	Autres titres immobilisés	948	0	948	948
	Prêts	0	0	0	0
	Autres immobilisations financières	100 793	0	100 793	81 831
<b>TOTAL (I)</b>		<b>15 417 471</b>	<b>2 926 428</b>	<b>12 491 042</b>	<b>11 902 060</b>
a c t i v i t é s c o u r s	Mat.premières, approvisionnements	0	0	0	0
	En cours de production de biens	0	0	0	0
	En cours de production de services	0	0	0	0
	Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
	Marchandises	765 834	0	765 834	751 818
	Avances et acomptes sur commandes	78 365	0	78 365	81 240
	Clients et comptes rattachés	278 681	16 685	261 996	268 682
	Autres créances	1 202 093	0	1 202 093	2 104 602
	Capital sousc.et appelé, non versé	0	0	0	0
	Valeurs mobilières de placement	0	12 504	-12 504	0
c r é d i t i b l e	Disponibilités	2 046 441	0	2 046 441	1 380 579
	Charges constatées d'avance	125 268	0	125 268	622 058
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 496 681</b>	<b>29 189</b>	<b>4 467 493</b>	<b>5 208 978</b>
	Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)	69 054		69 054	81 221
	Primes remboursement obligations (IV)	0		0	0
s i l i c e	Ecarts de conversion actif (V)	0		0	0
	<b>TOTAL GENERAL (O à V)</b>	<b>19 983 206</b>	<b>2 955 617</b>	<b>17 027 588</b>	<b>17 192 259</b>



**OKIVET SAS**

Situation Intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024

**BILAN PASSIF**

<b>BILAN PASSIF AVANT REPARTITION</b>			
Données en : Euros			
Désignation de l'entreprise :		OKIVET	
	Période close le :	31/10/2024	31/12/2023
C	Capital social ou individuel	21 218	21 218
a	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	0	8 784 244
p	Ecart de réévaluation	0	0
x	Réserves légales	0	0
	Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
p	Réserves réglementées	0	0
r	Autres réserves	0	0
o	Report à nouveau	-6 401 588	-5 628 837
p	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 328 345	-9 556 995
	Subventions d'investissement	0	0
	Provisions réglementées	0	0
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>-8 708 716</b>	<b>-6 380 371</b>
	Produit des émissions de titres participatifs	0	13 500 000
	Avances conditionnées	0	0
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>13 500 000</b>
R	Provisions pour risques	30 000	30 000
C	Provisions pour charges	0	0
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
	Emprunts obligataires convertibles	3 053 309	2 714 414
	Autres emprunts obligataires	14 763 231	702 429
D	Empr. et dettes auprès des établ. de crédit	14 788	7 166
e	Emprunts et dettes financières divers	5 346 682	2 265 755
t	Av.et acomptes reç. sur commandes en cours	10 922	8 263
t	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 234 226	2 050 309
e	Dettes fiscales et sociales	1 081 187	1 314 960
s	Dettes sur immob.et comptes rattachés	140 000	110 000
	Autres dettes	61 959	869 333
R	Produits constatés d'avance	0	0
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>25 706 304</b>	<b>10 042 630</b>
	Ecart de conversion passif (V)	0	0
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>17 027 588</b>	<b>17 192 259</b>
<b>Total du bilan exercice N en centièmes d'unités :</b>		<b>17 027 588,48</b>	<b>17 192 258,85</b>

**OKIVET SAS**

Situation Intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024

**COMPTE DE RESULTAT**

		Données en : Euros			
Désignation de l'entreprise : <b>OKIVET</b>					
		Période close le :		<b>31/10/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
		<b>France</b>	<b>Exportation</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
P	Ventes de marchandises	3 531 676	0	3 531 676	8 879 990
r	Prod.vendue de biens	0	0	0	0
o	Prod.vendue services	4 338 934	0	4 338 934	11 209 673
d	Chiffres d'affaires nets	7 870 610	0	7 870 610	20 089 663
	Production stockée			0	0
e	Production immobilisée			0	0
x	Subventions d'exploitation			0	0
p	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			21 016	66 176
l	Autres produits			151 893	135 483
	<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>8 043 520</b>	<b>20 291 322</b>
C	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 849 873	4 651 241
h	Variation de stock (marchandises)			0	126 709
a	Ach. de mat.1° et autres approv. (y compris droits de douane)			359 386	935 310
r	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
g	Autres achats et charges externes			2 202 266	6 357 156
e	Impôts, taxes et versements assimilés			96 223	290 660
s	Salaires et traitements			3 259 938	9 065 482
	Charges sociales			1 252 368	3 575 569
e	dot.			275 780	703 663
x	d'ex-			0	1 054 522
p	ploi-			447	14 425
l	tation			0	30 000
	Autres charges			123 739	132 180
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>9 420 019</b>	<b>26 936 917</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				<b>-1 376 499</b>	<b>-6 645 594</b>
O	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
C	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
P	Produits financiers de participations			0	0
r	Produits des autres val. mob.et créances de l'actif immobilisé			0	0
o	Autres intérêts et produits assimilés			0	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
f	Différences positives de change			0	0
i	Prod.nets sur cessions de val. mob. de placement			0	2
	<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>0</b>	<b>2</b>
C	Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
h	Intérêts et charges assimilées			877 624	1 262 576
	Différences négatives de change			0	0
f	Produits nets sur cessions de val. mob. de placement			0	8 768
i	<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>877 624</b>	<b>1 271 344</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				<b>-877 624</b>	<b>-1 271 342</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>				<b>-2 254 122</b>	<b>-7 916 936</b>

**OKIVET SAS**

Situation Intermédiaire arrêtée au 31 octobre 2024

<b>COMPTE DE RESULTAT DE LA PERIODE (SUITE)</b>			
Données en : Euros			
Désignation de l'entreprise		OKIVET	
Période close le :	30/04/2025	31/12/2023	
Type de balance :	S	S	
Date de la balance :	24/01/2025	24/01/2025	
Prod.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	4 201
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 267	225 000
Except.	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>		<b>7 267</b>	<b>229 201</b>
Charg.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	74 061	373 764
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 428	1 495 875
Except.	Dotations except.aux amortissements et prov.	0	0
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>81 489</b>	<b>1 869 639</b>
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-74 222	-1 640 438
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		0	0
Impôts sur les bénéfices (X)		0	-380
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		<b>8 050 787</b>	<b>20 520 525</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>10 379 131</b>	<b>30 077 520</b>
5 - BENEFICE OU PERTE (produits-charges)		-2 328 345	-9 556 995

## Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 975EE72B-CD59-4C8F-996F-16BD12B2C7FE État: Complétée

Objet: Complétez avec Docusign : Traité de fusion simplifiée\_OKIVET - SELAS FRADIN ET DE MONTAZET

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 67	Signatures: 2	Émetteur de l'enveloppe:
Nombre de pages du certificat: 5	Paraphe: 0	Arthur Petit
Signature dirigée: Activé		a.petit@caa-avocats.com
Horodatage de l'enveloppe: Activé		Adresse IP: 92.182.71.177

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

## Suivi du dossier

État: Original 24/01/2025 19:29:23	Titulaire: Arthur Petit a.petit@caa-avocats.com	Emplacement: DocuSign
---------------------------------------	--	-----------------------

## Événements de signataire

Fabrice CREPIN  
fabrice.crepin@okivet.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune), Certificat numérique

### Détails du fournisseur de signature:

Type de signature: DocuSign Protect & Sign  
(Client ID:  
DDE5E85D-4085-40B6-8785-DA3CCD16D81E)

Émetteur de la signature: DocuSign Cloud Signing CA - S11

Authentification: SMS (+33 6 47 31 24 50)

## Signature

DocuSigned by:  
  
3E103A7B5F9B467...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 81.251.236.37

Localisation du fournisseur de signature: <https://ps-ws.ds.f.docusign.net/ds-server/s/noauth/psm/tsp/sign>

## Horodatage

Envoyée: 24/01/2025 19:54:10  
Consultée: 24/01/2025 20:07:32  
Signée: 24/01/2025 20:08:09

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 17/09/2020 12:58:10  
ID: 4f2025a7-16f0-43a9-b893-a01f5072d562

## Événements de signataire en personne Signature

## Horodatage

### Événements de livraison à l'éditeur

État

## Horodatage

### Événements de livraison à l'agent

État

## Horodatage

### Événements de livraison intermédiaire État

## Horodatage

### Événements de livraison certifiée État

État

## Horodatage

## Événements de copie carbone

État

## Horodatage

Anaïs NOILLY  
anaïs.noilly@okivet.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

**Copié**

Envoyée: 24/01/2025 19:54:11

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Emile MEDJO  
emile.medjo@okivet.com

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

**Copié**

Envoyée: 24/01/2025 19:54:11

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de copie carbone	État	Horodatage
<p>Laurence ROLETTI laurence.roletti@okivet.com DRH OKIVET</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)</p> <p><b>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b> Accepté: 29/06/2022 17:33:00 ID: caf549cd-3dce-48ca-a183-e6bae500eb8d</p>	<b>Copié</b>	Envoyée: 24/01/2025 19:54:12
<p>Régine FRIER regine.frier@okivet.com</p> <p>Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)</p> <p><b>Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:</b> Non offerte par DocuSign</p>	<b>Copié</b>	Envoyée: 24/01/2025 19:54:12
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	24/01/2025 19:54:12
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	24/01/2025 20:07:32
Signature complétée	Sécurité vérifiée	24/01/2025 20:08:09
Complétée	Sécurité vérifiée	24/01/2025 20:08:09
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

## **ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE**

From time to time, Cohen Amir Aslani (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

### **Getting paper copies**

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

### **Withdrawing your consent**

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

### **Consequences of changing your mind**

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

### **All notices and disclosures will be sent to you electronically**

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

### **How to contact Cohen Amir Aslani:**

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: [d.ntimasieme@caa-avocats.com](mailto:d.ntimasieme@caa-avocats.com)

### **To advise Cohen Amir Aslani of your new email address**

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at [d.ntimasieme@caa-avocats.com](mailto:d.ntimasieme@caa-avocats.com) and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

### **To request paper copies from Cohen Amir Aslani**

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to [d.ntimasieme@caa-avocats.com](mailto:d.ntimasieme@caa-avocats.com) and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

### **To withdraw your consent with Cohen Amir Aslani**

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to [d.ntimasieme@caa-avocats.com](mailto:d.ntimasieme@caa-avocats.com) and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

### **Required hardware and software**

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

### **Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically**

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Cohen Amir Aslani as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Cohen Amir Aslani during the course of your relationship with Cohen Amir Aslani.